



Accident du travail, avec perte de salaire

Par **francky95590**, le **04/06/2012 à 11:08**

Bonjour, rn rn 2000 je travaillais comment animatrice " entreprise extérieur d animation" au fruit et légumes de carrefour. le 20/04/2001 j ai eu un accident de travail dans mon rayon en le chargeant. suite a plusieurs années d arrêt de travail mon patron ma licencie pour inaptitude au poste et je suis reconnue travailleur handicapé par MDPH et la sécurité sociale rn le problème c est depuis se jour que tout mes tentative de reprise de travail on échue car a chaque fois je doit subir une opération . je suis déjà a la 11 éme operations et je doit encore en sbires et mon salaire diminue rn ma question est est ce que je peu attaque carrefour comment j ai eu un accident dans leur locaux pour préjudice physique, morale et perte de salaire rn merci d avance

Par **pat76**, le **05/06/2012 à 19:01**

Bonjour rn rn Il a plus de 11 ans que vous avez eu l'accident. rn rn A quelle date exactement avez-vous été déclaré inapte à votre poste ou à tout poste dans l'entreprise par le médecin du travail? rn rn Vous aviez eu des propositions de reclassement par l'employeur avant le licenciement? rn rn Les délégués du personnel avait été consultés? rn rn A quelle date avez-vous été licencié par Carrefour? rn rn La faute est imputable sans contestation possible, à l'employeur?